

28 juin 2017

Proposition du Conseil administratif du 28 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multi-sports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N°s 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Service des sports (SPO) s'est doté en 2016 d'un plan directeur des sports de la Ville de Genève «Perspectives 2016-2020». L'axe 5 de ce plan s'intitule «Le sport, vecteur d'excellence et de rayonnement». Il a pour ambition de développer l'organisation et l'accueil d'événements sportifs indoor de dimension nationale et internationale afin de contribuer au rayonnement de Genève et à son dynamisme. Les équipements actuels, soit principalement les centres sportifs du Bois-des-Frères, du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, ne permettent pas d'atteindre cet objectif sans diminuer encore l'offre d'entraînement dans ces trois salles.

Dans le cadre de l'étude sur le développement et l'optimisation des centres sportifs Vernets/Queue-d'Arve et Bout-du-Monde/Vessy et du plan directeur des équipements sportifs menés conjointement par les Services d'urbanisme et des sports, il est apparu qu'une des options possibles pour satisfaire ce besoin serait de transformer la salle omnisports actuelle de la Queue-d'Arve afin d'augmenter sa capacité de spectateurs et d'en faire la salle unique d'accueil des grandes manifestations sportives.

Contexte et historique de l'opération

| | |
|----------------|---|
| Septembre 1990 | Inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve. |
| 1992 et 2003 | Création de murs d'escalade dans la salle omnisports du centre sportif. |
| Août 2016 | Remplacement du sol sportif de la salle omnisports. |

Réponse aux demandes du Conseil municipal

Motion M-977 du 28 juin 2011: deux salles pour le handball à Genève.

Exposé des motifs

Le Service des sports organise des compétitions de différents niveaux sportifs, principalement durant les week-ends, dans les salles omnisports des centres sportifs de la Ville de Genève. Cela a pour conséquence de devoir supprimer l'offre d'entraînement à raison d'environ 2 à 2,5 mois par an dans la mesure où les manifestations nécessitent des installations provisoires qui doivent être montées préalablement aux compétitions et démontées après les événements.

Ainsi, en 2014 et 2015, on compte en moyenne 37 jours de fermeture pour le centre sportif de la Queue-d'Arve qui ont péjoré l'entraînement du badminton, du handball et de la grimpe; 28 jours de fermeture pour le centre sportif du Bois-des-Frères qui ont impacté la pratique du volleyball, du basketball, du badminton et de la gymnastique rythmique et 8 jours pour le centre sportif du Bout-du-Monde qui ont péjoré le tennis, le basketball et le hockey sur gazon. Il n'est pas envisageable de développer l'organisation de compétitions dans ces conditions et de continuer à péjorer l'entraînement alors que la demande pour la pratique sportive augmente corrélativement au développement démographique. La nécessité d'un équipement spécifique et adapté est devenue incontournable.

A long terme, la reconfiguration complète du centre sportif de la Queue-d'Arve permettra la construction d'une nouvelle salle entièrement dédiée aux manifestations. Toutefois, cette perspective est étroitement liée au déplacement de la Voirie d'une part, et au développement conjoint du centre sportif des Vernets et à la réalisation du parc des sports inscrit au plan directeur du quartier (PAV) d'autre part. La planification d'intervention se situe sur ce périmètre à partir des années 2030-2040.

Dès lors, une solution transitoire s'avère nécessaire. Elle consiste à adapter l'actuelle salle omnisports du centre de la Queue-d'Arve en une salle dédiée aux manifestations. Les entraînements qui se déroulent actuellement dans cette salle seront déplacés au Bout-du-Monde dès lors que le tennis aura pu s'installer au Bois-des-Frères dans la nouvelle halle couverte.

Cette réalisation assurera la mise en œuvre d'une politique dynamique d'accueil et d'organisation d'événements. Une étude menée par le Service des sports identifie un certain nombre de compétitions potentielles pouvant se dérouler chaque année dans un équipement spécifique et dédié.

Pour ce faire, il faut pouvoir augmenter la jauge de spectateurs à environ 3500 afin d'accueillir, outre le club résident de handball de haut niveau en sport collectif, des nouvelles manifestations sportives comme des matchs de Coupe suisse ou de l'équipe suisse (basketball, volleyball, handball), des championnats suisses et d'Europe de tennis de table, d'escrime, de gymnastique ou encore des matchs de Fed Cup ou de Coupe Davis.

Actuellement, la salle omnisports peut être divisée en trois parties. On y trouve un gradin fixe de 261 places assises et des murs de grimpe.

Le but de l'étude est de transformer la salle omnisports en salle multisports de compétition avec des gradins fixes. Une surface de jeu d'environ 44 × 26 m, placée au centre de la salle, sera entourée par les nouveaux gradins d'une capacité d'environ 3500 places. Les dimensions de la surface de jeu permettront de bénéficier de toutes les homologations.

La pratique de l'escalade sera déplacée dans la salle adjacente.

En corrélation, l'augmentation du nombre de personnes présentes dans la salle a des conséquences non négligeables sur les mesures à prendre en matière de sécurité incendie et des normes qui s'y réfèrent.

Obligations de sécurité

Une étude de sécurité, qui devra être menée par un spécialiste, permettra de définir les contraintes liées à la sécurité des personnes.

Concept énergétique

Le concept énergétique sera développé par les mandataires au cours de la phase de l'étude, en collaboration avec le Service de l'énergie. Il sera présenté lors de la demande de crédit de réalisation.

Les nouvelles installations de ventilation nécessaires à l'accueil de 3500 personnes seront équipées d'une récupération à haut rendement.

Les installations techniques obsolètes et défectueuses (régulation et aérothermes) seront remplacées.

Les dispositifs d'éclairage seront également remplacés afin de répondre au nouvel usage de la salle conformément aux normes et directives sécuritaires, quantitatives et d'objectifs énergétiques.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération est à ce jour estimé à 10 000 000 de francs TTC.

Coût de l'étude

Le coût total du crédit d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de la phase étude du projet (phase 3 SIA), soit les phases 4.31 avant-projet, 4.32 projet de l'ouvrage et 4.33 procédure de demande d'autorisation et de la phase 4 partielle, appel d'offres.

| <i>CFC</i> | <i>Libellé</i> | <i>Fr.</i> |
|------------|---|-------------------|
| 1 | Travaux préparatoires | 30 300 |
| 100 | Relevés et sondages | 30 300 |
| 5 | Frais secondaires et comptes d'attente | |
| 52 | Echantillons, maquettes, reproductions, documents | 20 000 |
| 524 | Reproduction de documents, tirages, héliographies | 20 000 |
| 59 | Comptes d'attente pour honoraires | 783 000 |
| 591 | Architecte | 550 000 |
| 592 | Ingénieur civil | 25 000 |
| 593 | Ingénieur électricien | 50 000 |
| 594 | Ingénieur en CV et conditionnement d'air | 100 000 |
| 596 | Spécialistes | 58 000 |
| I. | Coût total du crédit d'étude (HT) + TVA 8%, 66 664 arrondi à | 833 300 66 700 |
| II. | Total du crédit d'étude demandé (TTC) | 900 000 |

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 050.059.13 du 13^e PFI 2018-2029, pour un montant de 900 000 francs.

Budget de fonctionnement

Le développement de cette étude, rendu possible par le vote du présent crédit, permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cette nouvelle mise en exploitation sur le budget de fonctionnement du Service des sports.

Charge financière

Si l'étude est suivie de la réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Délais de réalisation

S'en suivra environ une année et demie d'étude afin de pouvoir déposer une demande de crédit de construction au milieu de l'année 2019.

Cette planification permettrait d'envisager une ouverture de chantier en automne 2020. La durée des travaux est estimée à 15 mois, portant à l'horizon fin 2021 la mise en exploitation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Etude de faisabilité pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

| | Montant | % |
|---------------------------------|----------------|-------------|
| Travaux préparatoires | 30 300 | 3% |
| Honoraires | 783 000 | 87% |
| Frais financiers (TVA) | 66 700 | 7% |
| Autres: Frais secondaires | 20 000 | 2% |
| Coût total du projet TTC | 900 000 | 100% |

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

CHARGES

| | | Postes en ETP |
|---|----------|---------------|
| 30 - Charges de personnel | | |
| 31 - Dépenses générales | 0 | |
| 32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) | 0 | |
| 36 - Subventions accordées | | |
| Total des nouvelles charges induites | 0 | |

REVENUS

| | |
|--|----------|
| 40 - Impôts | |
| 42 - Revenu des biens | |
| 43 - Revenus divers | |
| 45 - Dédommagements de collectivités publiques | |
| 46 - Subventions et allocations | |
| Total des nouveaux revenus induits | 0 |

Impact net sur le budget de fonctionnement **0**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Années impactées | Dépenses brutes | Recettes | Dépenses nettes |
|--|-----------------|----------|-----------------|
| Année de vote du crédit par le CM: 2017 | 0 | 0 | 0 |
| 2018 | 100 000 | | 100 000 |
| 2019 | 700 000 | | 700 000 |
| 2020 | 100 000 | | 100 000 |
| Totaux | 900 000 | 0 | 900 000 |

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

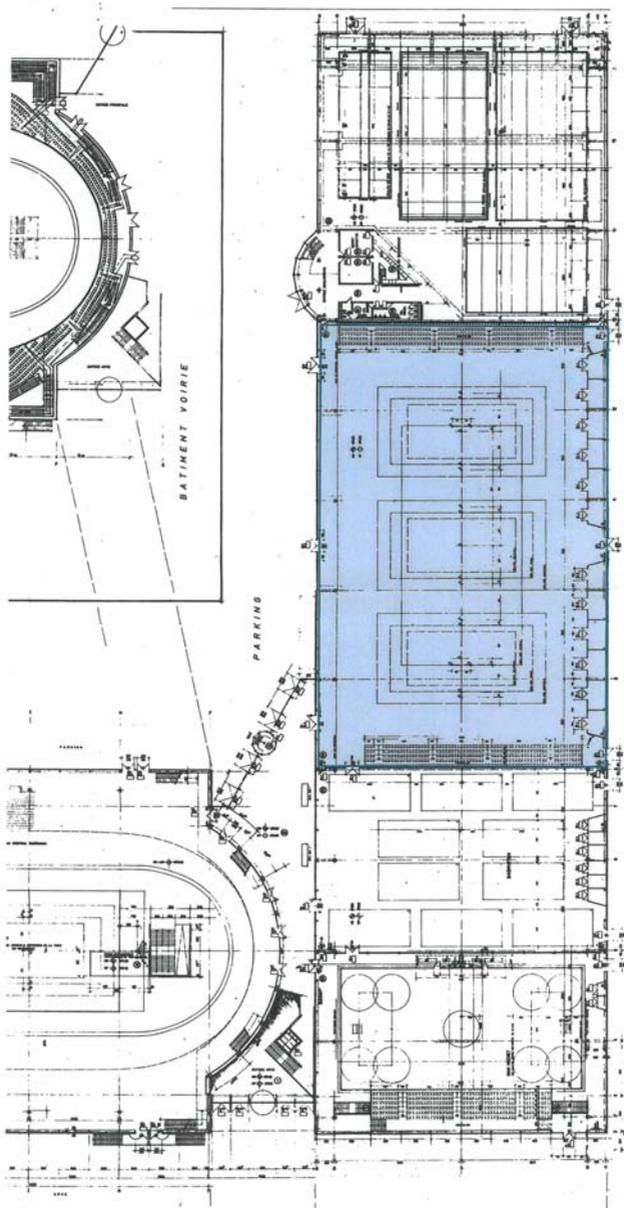
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N°s 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe: plan d'ensemble



Plan de la salle omnisports